



Activités Sociales et Culturelles BUDGET REJETÉ !

25 novembre 2016

Un CE extra a eu lieu le 15 novembre pour traiter de son organisation interne et valider les budgets 2017. A l'ODJ : la mise en place d'une structure comptable, le passage d'une salariée (à 80%) en temps complet, ainsi que la validation des budgets prévisionnels du «fonctionnement» du CE et des «Activités Sociales et Culturelles» proposées aux salarié-es.

➤ Passage d'un temps partiel à temps plein

Pour la CGT, l'employeur doit tout mettre en œuvre pour permettre l'accès au temps complet lorsqu'il est demandé par un salarié. Ce temps de travail supplémentaire devra avant tout servir à améliorer la qualité de service du CE auprès des salariés :

- Retrouver des horaires d'ouverture du CE, cohérents avec ceux des salariés de DCNS
- Permettre la recherche et le développement de nouvelles activités
- Soulager les salariées du CE des surcharges de travail ce qui améliorerait d'autant l'accueil
- Mettre en application les nouvelles règles comptables

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit qu'en février 2015, le CE avait acté la nécessité d'embauche d'une salariée à temps plein pour la mise en place des nouvelles règles comptables (charge qui devient d'actualité et donc va désormais occuper cette salariée)

En responsabilité, la CGT a voté « POUR » ce passage à temps complet

(vote « Pour » de l'Unsa et avis motivé défavorable de la Cfdt)

➤ Commissaire aux comptes et commission des marchés

La loi du 5 mars 2014 impose aux CE de « grande taille » de mettre en place une structure comptable contrôlée par un expert-comptable ainsi qu'un commissaire aux comptes... Rien que ça !! Donc le CE doit se doter d'une commission des marchés qui valide le choix de fournisseurs et garantit la transparence pour les dépenses supérieures à 30 K€. Ces impératifs ne sont une surprise pour personne et reste une simple mise en conformité des règles qui régissent les CE.

Vote « POUR » de la CGT (unanimité)

➤ Budget prévisionnel de fonctionnement

Chaque année le CE vote son budget pour fonctionner : notamment servir au rôle économique du CE (ex : possibilité, trop rarement utilisée, d'expertise pour analyser les choix de la direction) et gérer les frais de personnel. Pour la CGT ce budget doit être proche de l'équilibre et avoir une réserve suffisante pour faire appel à d'éventuelles expertises.

Le budget présenté respecte ces deux critères en tenant compte du passage à temps plein.

Vote « POUR » de la CGT (unanimité)

➤ **Budget prévisionnel 2017 des ASC : la CFDT vote contre son budget !**

L'année dernière, la rigueur budgétaire décidée par l'équipe dirigeante avait conduit à supprimer ou à diminuer des prestations pour « sauver » le budget des ASC...

Un an plus tard, l'austérité n'est plus d'actualité et la même équipe, (pas perturbée plus que ça par l'impact sur le budget 2016-2017 d'un redressement URSSAF de 50 000€) ajoute une nouvelle ligne budgétaire avec un engagement du CE sur plusieurs années.

Nous ne pouvons que nous réjouir du fait que la partie de vos salaires affectée aux ASC autorise des activités supplémentaires. Nous ne cessons de le demander. Oui mais après avoir ...

- ✗ supprimé la subvention « activité marine » CSAM,
- ✗ supprimé la colonie hiver 2017 pour les ados (sans prévenir les usagers des années passées, et alors que Brest et Indret la maintiennent),
- ✗ diminué la subvention « culture » de 60 à 50€,
- ✗ diminué la subvention chèques lire-disque,
- ✗ refusé la proposition d'un contingent de tickets cinéma à 3€50,
- ✗ augmenté le prix du café,
- ✗ ne pas avoir donné suite à la mise en place d'une semaine « ski adulte »,
- ✗ ne pas avoir donné suite à la semaine spéciale ados « découverte de capitales européennes », ...

l'équipe dirigeante annonce vouloir maintenir la mise en place de la carte CEZAM (15.000€ + 9.000€ de la poche des salariés : voir ci-dessous*). Cette carte de réduction payante avait déjà fait l'objet de débat en commission des ASC ainsi qu'en bureau et cette proposition ne faisait pas l'unanimité. Après un dernier essai de passage en force d'un budget avec cette ligne, l'équipe en place a donc proposé de passer au vote du budget sans la ligne « carte CEZAM ».

Pour la CGT, la carte CEZAM n'est pas le centre des débats. Depuis le début du mandat, la CGT avait présenté un budget décliné sur 3 ans, qui permettait de rééquilibrer les comptes tout en redonnant progressivement la main aux salariés sur l'utilisation de leurs prestations. Cette proposition avait été rejetée au profit d'un budget qui évolue donc en fonction des priorités du jour...

C'est pour ces raisons de fond que la CGT a voté CONTRE le budget des ASC.

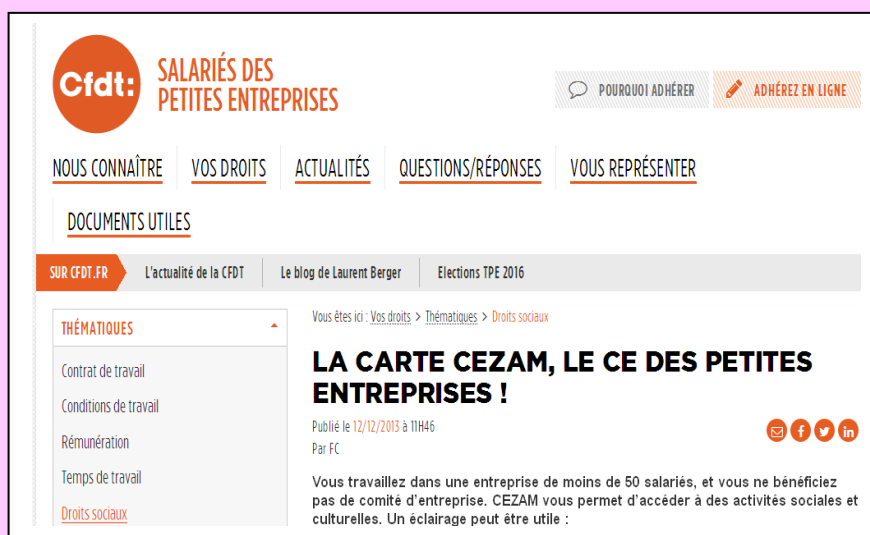
La CFDT proposant de voter le budget des ASC sans la mise en place de la carte CEZAM

Seul l'**UNSA** a voté « **POUR** ». La **CFDT** votant **CONTRE**.... Son propre budget !!

***Carte CEZAM :** c'est une carte de fidélité payante d'un coût de 15.000 €, engageante sur 3 ans, et sous condition que les salariés achètent (en plus) 1800 cartes à 5€... Si, si...

Sur le budget 2017, la CGT s'est naturellement opposée à la mise en place de la carte CEZAM car ni le budget des ASC, ni votre porte-monnaie ne doivent alimenter CEZAM, ou une autre carte de fidélité payante du même type. Pour la CGT, cette carte de réduction (qui peut certes convenir à de petites structures), a non seulement un coût conséquent pour le CE mais en outre sa promotion n'est pas assurée n'importe où...

Un dessin vaut mieux qu'un long discours :



The screenshot shows the CFDT website interface. At the top, there is a navigation bar with the CFDT logo and the text 'SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES'. Below this, there are several menu items: 'NOUS CONNAÎTRE', 'VOS DROITS', 'ACTUALITÉS', 'QUESTIONS/RÉPONSES', and 'VOUS REPRÉSENTER'. A 'DOCUMENTS UTILES' section is also visible. The main content area features a sidebar with 'THÉMATIQUES' and a list of topics including 'Contrat de travail', 'Conditions de travail', 'Rémunération', and 'Temps de travail'. The main article is titled 'LA CARTE CEZAM, LE CE DES PETITES ENTREPRISES !' and is dated 'Publié le 12/12/2013 à 11h46' by 'Par FC'. The article text begins with 'Vous travaillez dans une entreprise de moins de 50 salariés, et vous ne bénéficiez pas de comité d'entreprise. CEZAM vous permet d'accéder à des activités sociales et culturelles. Un éclairage peut être utile :'. There are also social media icons for Facebook, Twitter, and LinkedIn.